

*Le contrôle d'honorabilité une obligation réglementaire  
mis en place pour vous permettre de protéger vos adhérents.*

**POUR QUOI ?** vérifier l'absence de condamnation pour certains délits et crimes (*Cf. liste*) de tous les **encadrants** et **exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives**, obligation légale leur permettant d'exercer leurs fonctions (articles L 212-9 et L 322-1 du Code du sport)

*Pour réussir votre affiliation ou réaffiliation vous avez procédé au contrôle d'honorabilité des 3 dirigeants de votre fiche club et les autres alors ?*

En effet, il faut déclarer **tous vos dirigeants bénévoles ou professionnels** (élus, directeur administratif, agent de développement...) et **tous vos encadrants bénévoles mineurs ou majeurs, diplômés ou non, en formation ou non.**



pas besoin de déclarer votre **encadrement professionnel** ni les personnes en service civique, ce contrôle a déjà été fait lors de la demande de la carte professionnel (**DETENTION ET AFFICHAGE OBLIGATOIRE**) ou lors de déclaration de service civique

**COMMENT ?** Connectez-vous à votre espace **MONCLUB** | et rendez-vous à la rubrique N°9 de votre fiche club dans le menu **FFGYM LICENCE**.



*Les intéressés ne peuvent pas s'y opposer. A défaut de déclaration, ils ne pourraient plus avoir de fonction au sein de la structure. La bonne orthographe des nom et lieu de naissance sera décisive pour permettre le contrôle (identique à la pièce d'identité).*



le Pôle Développement des Pratiques et du Territoire est à votre disposition :

[Nadege.martail-bouye@ffgym-na.fr](mailto:Nadege.martail-bouye@ffgym-na.fr) 05 57 26 44 16

[Celine.appelle@ffgym.fr](mailto:Celine.appelle@ffgym.fr) 06 49 29 92 05